

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>28</b>	<b>1</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>06 décembre 2019</b>

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> <b>3 Janvier 2020</b>
--

<b>et publication le</b> <b>3 Janvier 2020</b>
--

**L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 20 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michal André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Hervé Le Cam – Lionel Gainon – Pascal Le Not – Rolande Le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin –

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco

**Extension du PA Kerjean – Rostrenen : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) & demande de DETR**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 09 novembre 2017 a décidé de confier au cabinet QUARTA un marché d'études et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du PA de Kerjean à Rostrenen. Le Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 a par la suite décidé de la validation du schéma d'aménagement proposé et autorisé le Président à signer la demande de permis d'aménager, déposée à la mairie de Rostrenen le 18 janvier 2019.

Le Président indique que suite à l'avis favorable de M. Le Préfet des Côtes d'Armor relatif au projet de compensation agricole collective, l'enquête publique au titre de l'étude d'impact est organisée en mairie de ROSTRENEN du 18 décembre 2019 au 20 janvier 2020 inclus.

En parallèle, il convient d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), préalable nécessaire à l'appel d'offres des entreprises prévu dans le courant de l'hiver 2020 à l'issue de l'enquête publique susmentionnée.

Le dossier de consultation des entreprises comprend 3 lots :

- Lot n°1 : Terrassement – Voirie
- Lot n°2 : Assainissement – EP
- Lot n°3 : Espaces verts

Le montant des travaux, au stade des études d'avant-projet, avait été estimé à 878 000 € HT, selon les variantes retenues.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,

- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) présenté par le cabinet Quarta,
- Autorise M. Le Président à lancer la consultation et à signer tous les marchés et toutes pièces se rapportant à l'opération,
- Demande au Président de déposer un dossier complémentaire d'aide au titre de la DETR pour ce projet,
- Valide le plan de financement de l'opération annexé à la présente.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe

